

Étape 1 : Dépôt de votre Entente maîtresse sur l'aide financière aux étudiants (EMAFE)

Le Canada et l'Ontario ont élaboré un contrat de prêt à vie valide pour toute votre période d'études postsecondaires à temps plein. En règle générale, vous n'avez à fournir ce document qu'une seule fois. Si vous devez fournir ce document, vous le verrez affiché sur la page des documents requis.

Imprimez, remplissez et signez votre EMAFE

Vous pourrez imprimer votre EMAFE personnalisée, si vous devez la fournir, après avoir soumis votre demande. Si vous avez fait une demande RAFEO à l'aide d'un formulaire papier, votre EMAFE vous sera envoyée par courrier. Lisez les conditions y figurant, puis remplissez et signez l'EMAFE.

Présentez votre EMAFE à un comptoir désigné de Postes Canada

Apportez sans tarder la page 1 de votre EMAFE à un comptoir désigné de Postes Canada (gardez les autres pages en votre possession pour les consulter au besoin; elles contiennent les termes et conditions de l'entente). Vous n'avez pas à attendre le début de la session. Vous devrez présenter les deux pièces d'identité suivantes :

1. Une preuve de votre numéro d'assurance sociale (NAS) :
 - votre carte d'assurance sociale; ou
 - un document officiel du gouvernement du Canada indiquant votre numéro d'assurance sociale (p. ex. : un avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada, un état de compte du cotisant du Régime de pensions du Canada ou une confirmation de numéro d'assurance sociale de Service Canada).
2. Une pièce d'identité valide avec photo émise au Canada par le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial ou territorial. Exemples de documents acceptés : un passeport canadien, une carte de résidence permanente ou de citoyenneté, une carte avec photo émise par le gouvernement de l'Ontario, un permis de conduire valide ou une carte de santé provinciale avec photo. Les cartes étudiantes avec photo ne sont pas acceptées.

Remarque pour les étudiants qui ne sont pas en mesure de se rendre à un comptoir de Postes Canada : Si vous n'êtes pas en mesure de vous présenter à un comptoir désigné de Postes Canada parce que vous êtes à l'extérieur du Canada, vous habitez en région éloignée ou qu'il n'y a pas de comptoir désigné de Postes Canada dans votre voisinage, envoyez la page 1 de votre EMAFE et des copies de deux documents attestant votre identité (voir ci-dessus la liste des documents acceptables) à : Centre de service national de prêt aux étudiants, C P 4030, Mississauga, Ontario L5A 4M4.

Étape 2 : Présentation de tous les documents RAFEO exigés

Pour que vos fonds soient calculés et/ou versés, vous devez d'abord faire parvenir à votre bureau d'aide financière tous les documents énumérés dans votre compte RAFEO. Veuillez prendre note de la date limite de remise des documents : au plus tard 40 jours avant la fin de votre période d'études.

Étape 3 : Confirmation d'inscription par votre école

Votre école doit confirmer votre inscription aux études à temps plein avant le versement de vos fonds. Cette confirmation sera applicable pour chaque versement. Pour la plupart des étudiants, cette étape devra être réalisée au début de la session (p. ex. en septembre), puis au milieu de la période d'études (p. ex. en janvier).

Étape 4 : Versement de vos fonds

Lorsque vos fonds RAFEO pourront être versés, le Ministère enverra un avis au Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE), qui déposera les fonds directement dans votre compte bancaire. Vous devez donc vous assurer que les renseignements bancaires dont dispose le Centre sont à jour. Si le Centre n'est pas en mesure de déposer les fonds directement dans votre compte (p. ex., parce que le numéro de compte est invalide), il vous enverra un chèque.

Le Ministère n'a pas accès à vos renseignements bancaires. Communiquez directement avec le Centre si vous ouvrez un nouveau compte ou si vous avez des questions sur le dépôt de vos fonds.

Voici les coordonnées du Centre :

Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE)

Case postale 4030

Mississauga (Ontario) L5A 4M4

En Amérique du Nord : 1 888 815 4514

Ailleurs qu'en Amérique du Nord : 800 2 225 2501, plus l'indicatif de pays

ATS : 1 888 815 4556

<https://csnpe-nslsc.cibletudes-canlearn.ca/fra/Pardefaut.aspx>

Étape 5 : Mise à jour de votre revenu

Votre revenu doit être à jour pour que les fonds que vous recevez soient adéquats. La plupart des étudiants pourront mettre leur revenu à jour environ un mois avant le début de la deuxième session (soit à la fin de l'automne). Vous serez informé en temps opportun.

Tous les revenus sont vérifiés auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC). En cas d'écart entre le revenu inscrit au dossier du RAFEO et l'information obtenue de l'ARC, le revenu indiqué par l'ARC sera utilisé pour recalculer vos fonds. Si l'écart est important, vous pourriez recevoir un trop-perçu, qui devra être remboursé, ou vous pourriez être exclus du RAFEO.

Il est important de vérifier que toutes les déclarations de revenus canadiennes sont produites dans les délais. Si vous (et votre conjointe ou conjoint ou vos parents, le cas échéant) n'avez pas produit de déclarations de revenus pour les années vérifiées, le processus sera interrompu, et vous ne serez pas admissible à la Subvention d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario.

Votre revenu pourrait être vérifié pour l'année précédente (2015) et/ou l'année en cours (2016). Puisque le revenu de 2016 ne peut être vérifié avant l'année prochaine, vous recevrez un avis de tout changement à votre aide financière au cours de l'été 2017.